

**MAIRIE DE SAINT-OURS**

589 Route du Chef Lieu,  
73410 Saint-Ours

**Tel. : 04 79 54 91 87**

mairie@saintours-savoie.fr



*Objet : Liste des délibérations*

Le Conseil Municipal se réunira à la mairie le :

**Lundi 18 mars 2024  
A 18h.30**

ORDRE DU JOUR :

- Délibération n° 08-2024 – 7124- Finances locales – Budget Général - Approbation du Budget Primitif 2024  
Présentation détaillée par Monsieur le Maire du Budget Primitif 2023 pour les sections fonctionnement et investissement prenant en compte les objectifs de réalisation de l'année à venir.  
Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL avec XX votes pour XX contre et XX abstention :
- Délibération n° 09 2024 – 7124- Finances locales – Vote des taux d'imposition 2024  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,  
Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),  
Vu la note d'information de la DGCL du 13 mars 2024 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux pour 2024,
- Délibération 10-2024 finances Décision modificative n°1  
Objet : virement de crédits  
En 2021, Il a été mandaté au compte 27638 une somme de 1500 €, au profit de la région Auvergne Rhône Alpes, pour une contribution au fonds régional d'aide aux entreprises (mandat 175/2021).
- Délibération n° 11-2024 – 7.5 Subvention - Versement d'une subvention à l'Atelier des Arts  
Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une école de musique, de danse, de théâtre et d'arts plastiques est implantée sur le canton de Grésy-sur-Aix et, nommée l'Atelier des Arts, elle est ouverte à tous.  
Cette association, dirigée par une équipe d'animateurs, permet à cette école de musique de soutenir les projets culturels du territoire et de donner des cours de musique et de danse aux élèves.

Questions diverses

Fait à Saint-Ours le 11 mars 2024  
Le Maire  
Louis ALLARD



**saintours-savoie.fr**

**Horaires d'ouverture au public :** le lundi de 16 h à 19 h 30, le mercredi de 9h à 11 h et le vendredi de 13 h 30 à 16 h 30.